Politique spatiale européenne: rôle et stratégie de la Communauté

2001/2072(COS) - 21/11/2001

La commission a adopté le rapport de M. Konstantinos ALYSSANDRAKIS (GUE/NGL, GR) sur la communication de la Commission. Elle approuve la préparation d·une stratégie européenne pour l'espace et souscrit aux trois lignes d'actions proposées dans le document de la Commission. Le rapport insiste sur la nécessité de développer davantage la technologie spatiale, en particulier les lanceurs et les véhicules, "sur la base d'une ambition clairement affichée d·indépendance européenne". Ceci nécessitera un appui public substantiel et soutenu aux développements spatiaux sous la forme d·aides massives à la recherche, la réalisation du marché intérieur et le financement public des infrastructures. La commission appelle de ses v·ux la réalisation d'une étude approfondie portant sur la position concurrentielle de l'Europe en matière spatiale et demande aux États membres et à la Commission d·imposer aux États-Unis une stricte réciprocité quant aux protections non tarifaires et aides indirectes à l'industrie spatiale, en particulier dans le domaine des lanceurs. Elle estime également que l'ASE devrait à long terme rejoindre le giron de l'UE, tout en conservant son autonomie. Autre point clé soulevé par la commission : les activités spatiales devraient n·avoir que des fins pacifistes. Elle soutient le développement d·un système de satellite destiné à la surveillance de l·environnement mondial et invite à la poursuite et à l'accroissement de la collaboration internationale en matière d'activités liées à l'espace, notamment avec la Fédération de Russie, les États-Unis, la Chine et le Japon. L·Union européenne pourrait également offrir aux pays les moins développés un accès à l·espace à un coût abordable.